

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 21 JUILLET 2021 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 21 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à LESTIAC-SUR-GARONNE sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: 15 juillet 2021

Présents: Daniel BOUCHET, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITTEAU, Vincent JOINEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Aline TEYCHENEY, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Laurence DOS SANTOS, Christine CARTIER.

Absents: Catherine BERTIN (suppléée Laurence DOS SANTOS) Béatrice CARRUESCO (pouvoir à Michel GARAT), François DAURAT (pouvoir Sylvie PORTA), Jean-Marc DEPUYDT (pouvoir Maryse FORTINON), Laurence DUCOS, Bruno GARABOS (suppléé Christine CARTIER), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE, Frédéric PEDURAND, Jean-Claude PEREZ (pouvoir Alain CAZIMAJOU), Denis PERNIN, Pascal RAPET, Mariline RIDEAU (pouvoir Alain CAZIMAJOU),

Secrétaire de séance: Mme Valérie MENERET

Décision du Président	
DECISION N2021-19 d'attribution du marché 202107 - définition d'une stratégie de développement économique - à la société PLANED SCOP SARL pour un montant de 30 950 euros HT soit 37 140 euros TTC	

N°	Délibération	Vote
1	D2021-144 : ECONOMIE : REGLEMENT D'INTERVENTION « PRESTATION DE REALISATION DE PRISES DE VUE PHOTOGRAPHIQUES POUR LA MISE EN VALEUR DES ACTIVITES COMMERCIALES ET ARTISANALES » Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOpte le règlement d'intervention annexé AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération. DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette action sont inscrits au budget 2021.	UNANIMITE
2	D2021- 145 VOIRIE- REGLEMENT DE VOIRIE INTERCOMMUNAL 2021 Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE le règlement de voirie intercommunal ci annexé.	ADOpte A LA MAJORITE Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 1 Patricia PEIGNEY
3	D2021-146 : VOIRIE- PROGRAMME VOIRIE COMMUNAUTAIRE 2021 - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire SOLLICITE une subvention auprès du Département de la Gironde au titre des travaux sur la voirie intercommunale ; AUTORISE Monsieur le Président à déposer le dossier de subvention auprès du département de la Gironde au titre des Travaux sur Voirie Intercommunale.	UNANIMITE
4	D2021-147 : SPANC : VALIDATION DES STATUTS DU SIEPA DE LANGOIRAN Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE les statuts du SIEPA de Langoiran ; AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération au SIEPA de Langoiran et à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.	UNANIMITE
5	D2021-148 : TOURISME : FIXATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES EVENEMENTS ORGANISES DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE ces tarifs des occupations temporaires du domaine public à compter de 2021 ; DECIDE que ces tarifs demeureront valables pour les années suivantes, sauf délibération contraire.	UNANIMITE

6	<p>D2021-149 : RESSOURCES HUMAINES - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE les conventions ci-jointes avec les communes de Cérons, Portets et Virelade pour la mise à disposition de personnel pour permettre le fonctionnement des accueils de loisirs de la Communauté de Communes Convergence Garonne ; AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération. INSCRIT au budget 2021 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges s'y rapportant.</p>	UNANIMITE
7	<p>D2021-150 : RESSOURCES HUMAINES - MISE A DISPOSITION D'AGENTS PAR LA COMMUNE DE VIRELADE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE la mise à disposition d'un agent par la commune de Virelade dans les conditions prévues par la convention ci-annexée AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition au profit de la Communauté de communes Convergence Garonne annexée à la présente délibération avec la commune de Virelade et toutes pièces y afférentes ; INSCRIT au budget 2021 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges s'y rapportant.</p>	UNANIMITE
8	<p>D2021-151 : MARCHÉ PUBLIC : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE CONCEPTION ARCHITECTURALE ET TECHNIQUE DU PROJET DE CRÉATION D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE, D'UN RAM ET D'UN PÔLE SOCIAL Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE l'avenant n°2 au marché de conception architecturale et technique pour la création d'une structure multi-accueil petite enfance, d'un RAM et d'un Pôle social. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 au marché de conception architecturale et technique pour la création d'une structure multi-accueil petite enfance, d'un RAM et d'un Pôle social.</p>	UNANIMITE
9	<p>D2021-152 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ 202110 DE TRAVAUX DE RÉFÉCTION DE VOIRIES COMMUNAUTAIRES 2021 Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ATTRIBUE le marché de travaux de réfection de voiries communautaires à la société EIFFAGE AUTORISE le Président à signer le marché de travaux de réfection de voiries communautaires avec la société EIFFAGE pour un montant de 114 988.00 euros HT soit 137 985.60 euros TTC.</p>	UNANIMITE
10	<p>D2021-153 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ 202105 « COLLECTE EN PORTE-EN-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE, TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS » Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, AUTORISE Monsieur le Président à signer le lot 1 « Collecte des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte » du marché collecte en porte-en-porte et en apport volontaire, tri et valorisation des déchets avec la société NICOLLIN pour un montant estimatif de 3 156 000 euros HT soit 3 454 502,48 euros TTC sur la durée maximum du marché de 4 ans. AUTORISE Monsieur le Président à signer le lot 2 « Collecte du verre en apport volontaire » du marché collecte en porte-en-porte et en apport volontaire, tri et valorisation des déchets avec la société PAPREC COVED pour un montant estimatif de 240 136,80 euros HT soit 253 344,32 euros TTC la durée maximum du marché de 4 ans. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal.</p>	<p>ADOpte A LA MAJORITE Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 6 Michel GARAT, Béatrice CARRESCO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETAN, André MASSIEU, Audrey RAYNAL</p>

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h30.

Fait à Podensac, le 22 juillet 2021

Le Président,

Signé par : Jocelyn Dore
Date A : 24/07/2021
Qualité A : Parapheur Président
CdC Convergence Garonne

